

# INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### La mise aux enchères du spectre rapporte finalement plus de 1,4 milliard d'euros

**Bruxelles, le 20 juillet 2022 – L'IBPT a clôturé aujourd'hui la dernière phase de la mise aux enchères du spectre radioélectrique. Après la clôture de la première phase de la mise aux enchères du nouveau spectre 5G (700 MHz, 3600 MHz) et du spectre radioélectrique existant 2G et 3G (900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz) le 20 juin 2022 pour 1,2 milliard d'euros de revenus, l'IBPT a désormais également clôturé la deuxième et dernière phase de la mise aux enchères (bande de fréquences radioélectriques 1400 MHz). Dans cette bande de fréquences, 90 MHz supplémentaires ont été mis aux enchères. Cette mise aux enchères a rapporté 216.540.000 millions d'euros, ce qui porte à 1.418.732.400 euros le montant total pour les deux phases de la mise aux enchères.**

Le 18 mars 2022, l'IBPT a déclaré admissible la candidature des opérateurs mobiles actuels possédant leur propre réseau, à savoir Orange Belgium SA, Proximus SA et Telenet Group SA pour la mise aux enchères de la bande de fréquences radioélectriques 1400 MHz. Ils ont tous les trois participé à la mise aux enchères simultanée de la bande de fréquences radioélectrique 1400 MHz. Les deux nouveaux opérateurs mobiles Citymesh Mobile SA et Network Research Belgium SA n'étaient pas candidats à l'acquisition de spectre radioélectrique dans cette bande de fréquences 1400 MHz.

Le prix de réserve (c.-à-d. un prix d'entrée minimal lors de la mise aux enchères, tel que fixé dans la loi sur les télécommunications) pour les 90 MHz de spectre radioélectrique mis aux enchères dans la bande de fréquences 1400 MHz s'élevait à 46 500 000 euros.

Les trois opérateurs ont tous acquis des droits d'utilisation dans cette bande de fréquences lors de la mise aux enchères en plusieurs tours simultanés, avec faculté de surenchère (enchère « SMRA », « Simultaneous Multiple-Round Ascending »).

La mise aux enchères a pu être clôturée après 57 tours. La bande de fréquences radioélectriques 1400 MHz permet surtout en principe d'obtenir une capacité supplémentaire en voie descendante (c'est-à-dire la capacité nécessaire pour acheminer le trafic descendant sur un appareil. Il s'agit d'une bande descendante supplémentaire utilisée parallèlement à une autre bande qui est également utilisée pour le chargement).

Le montant total des offres reçues pour cette procédure liée au spectre 1400 MHz est de 216.540.000 euros, soit 170.040.000 euros au-dessus du montant minimal prévu (montant correspondant à la totalité des lots achetés pour le prix de réserve).

Le tableau ci-dessous présente le résultat final de l'ensemble de la mise aux enchères multi-bandes, réparti par bande de fréquences et par candidat.

<b>Bande de fréquences</b>	<b>Candidat</b>	<b>Quantité de spectre</b>	<b>Sous bande</b>	<b>Montant</b>
Bande 900 MHz	Citymesh Mobile SA	5 MHz duplex	890-895/935-940 MHz	28 005 000 €
	Orange Belgium SA	10 MHz duplex	905-915/950-960 MHz	56 720 800 €
	Proximus SA	10 MHz duplex	895-905/940-950 MHz	57 410 800 €
	Telenet Group SA	10 MHz duplex	880-890/925-935 MHz	57 410 800 €
Bande 1800 MHz	Citymesh Mobile SA	15 MHz duplex	1750-1765/1845-1860 MHz	27 000 000 €
	Orange Belgium SA	15 MHz duplex	1735-1750/1830-1845 MHz	27 000 000 €
	Proximus SA	25 MHz duplex	1710-1735/1805-1830 MHz	109 880 000 €
	Telenet Group SA	20 MHz duplex	1765-1785/1860-1880 MHz	69 390 000 €
Bande 2100 MHz	Citymesh Mobile SA	5 MHz duplex	1960-1965/2150-2155 MHz	9 000 000 €
	Orange Belgium SA	15 MHz duplex	1965-1980/2155-2170 MHz	60 030 000 €
	Proximus SA	25 MHz duplex	1920-1945/2110-2135 MHz	144 590 000 €
	Telenet Group SA	15 MHz duplex	1945-1960/2135-2150 MHz	60 420 000 €
Bande 700 MHz	Citymesh Mobile SA	5 MHz duplex	703-708/758-763 MHz	19 335 000 €
	Orange Belgium SA	10 MHz duplex	713-723/768-778 MHz	122 860 000 €
	Proximus SA	10 MHz duplex	723-733/778-788 MHz	122 870 000 €
	Telenet Group SA	5 MHz duplex	708-713/763-768 MHz	21 340 000 €
Bande 3600 MHz	Citymesh Mobile SA	50 MHz	3430-3480 MHz	30 990 000 €
	Network Research Belgium SA	20 MHz	3580-3600 MHz	10 970 000 €
	Orange Belgium SA	100 MHz	3600-3700 MHz	54 850 000 €
	Proximus SA	100 MHz	3700-3800 MHz	56 320 000 €
	Telenet Group SA	100 MHz	3480-3580 MHz	55 800 000 €
Bande 1400 MHz	Orange Belgium SA	30 MHz	1427-1457 MHz	69 650 000 €
	Proximus SA	45 MHz	1472-1517 MHz	108 890 000 €
	Telenet Group SA	15 MHz	1457-1472 MHz	38 000 000 €

Pour les bandes 700 MHz et 3600 MHz, les droits d'utilisation pourront être utilisés dès le 1er septembre 2022. Pour la bande 1400 MHz, la date proposée est le 1er octobre 2022. La date pour les bandes 900 MHz, 1800 MHz en 2100 MHz n'est actuellement pas encore connue.

Pour plus d'informations :



**Jimmy Smedts** | Porte-parole

**Institut belge des postes et télécommunications**

Bâtiment Ellipse C | Boulevard du Roi Albert II 35 bte 1 | 1030 Bruxelles

**T** +32 2 226 88 22 | **M** +32 478 63 91 82 | **www.ibpt.be**

